

LE MEMOIRE TECHNIQUE

**JOURNÉE D'INFORMATION SUR LES MARCHES PUBLICS POUR LES
ENTREPRISES**

29 JUIN 2021

LE MEMOIRE TECHNIQUE: C'EST QUOI? A QUOI SERT-IL?

Le mémoire technique, appelé également **note méthodologique, mémoire explicatif** ou **cadre de réponse** est une **pièce essentielle** à joindre lors de votre réponse à une consultation.

Il traduit votre savoir-faire, votre valeur ajoutée, au regard de l'objet du marché et des exigences formulées dans le cahier des charges.

Il constitue votre réponse technique au besoin de l'acheteur. Vous devez lui démontrer que vous avez bien compris et intégré ses attentes.

C'est un **document contractuel** : vous êtes engagés par les informations fournies. Il s'agit d'un **élément déterminant de votre offre**. Son poids est indiqué dans le règlement de la consultation.

EXEMPLE

VALEUR TECHNIQUE 60% / PRIX 40%

COMMENT LE PRESENTER ?

Le mémoire technique doit être adapté et personnalisé pour chaque consultation. Il doit donc être unique et spécifique.

Il doit répondre à la demande de l'acheteur et aux critères de jugement des offres. L'acheteur peut vous proposer un cadre de réponse avec des questions précises ou bien il peut lister des informations que vous devrez produire (fiches techniques, CV...). Vous devez être clair, précis, pertinent.

LES INFORMATIONS QUI PEUVENT ETRE DEMANDEES SELON L'OBJET DU MARCHE

- Les moyens humains et matériels **affectés spécifiquement** au chantier ou à la prestation
- La qualité des produits et ou matériaux au vu des fiches techniques ou échantillons
- Les délais d'exécution ou de livraison
- Les conditions de livraison et/ou d'échange
- L'organisation et la gestion du service après-vente
Ex : intervention d'un technicien spécialisé dans un délai de ... Heures)
- La garantie des produits

- La méthodologie mise en œuvre pour exécuter la prestation
- Les contraintes d'exécution identifiées par l'entreprise
(Ex : travaux en site occupé)
- Les dispositions envisagées pour traiter la contrainte
(Ex : prise de contact avec les riverains)
- Les moyens mis en œuvre par l'entreprise pour garantir la santé et la sécurité du chantier
- Les dispositions arrêtées par l'entreprise pour garantir la qualité des prestations
- Les dispositions arrêtées par l'entreprise pour diminuer les nuisances
- La gestion des déchets et leur évacuation

LES ERREURS A NE PAS COMMETTRE

Faire un copier-coller d'un mémoire technique d'une consultation à une autre

Rédiger un mémoire technique incomplet qui peut vous faire perdre des points voire vous éliminer

Négliger la forme : attention, il véhicule l'image de votre entreprise, vous devez donner une bonne impression à l'acheteur

Faire des mémoires standards, il faut vous démarquer de vos concurrents

ATTENTION

Le mémoire technique est un document couvert par le secret industriel et commercial. **Il ne peut être communiqué à vos concurrents**

Dans un mémoire technique, on ne parle **que du chantier ou de la prestation à exécuter**, objet de la consultation

Il est noté **lors de l'analyse des offres** selon les critères et pondération indiqués dans le règlement de consultation

Eviter les mémoires standard, il faut vous **démarquer de vos concurrents**

LE GRAND NARBONNE

Direction des Achats et de la Commande
Publique

12, bd Frdric Mistral - 11100 Narbonne

04 68 58 17 45

commandepublique@legrandnarbonne.com

LA VILLE DE NARBONNE

Direction de la Commande Publique

10 Quai Dillon - 11100 Narbonne

04 68 90 30 10

marchespublics@ville-narbonne.com